

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

- 1 - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2122-22) (Rap. M. LE MAIRE)
- 3 - ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
 - a) Décision modificative n° 2 – Exercice 2010 (Rap. M. RODRIGUES)
 - b) Assistance pour ajustement du Conseil Local de Sécurité
et de Prévention de la Délinquance – Demande de subvention
au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention
de la Délinquance (Rap. M. LE MAIRE)
 - c) Fourrière automobile – Convention de concession
S.A.R.L. PONTALIER (Rap. M. FROMM)
 - d) Prise en charge des frais de fourrière propriétaires défaillants
ou insolvable pour l'année 2009 (Rap. M. FROMM)
 - e) Ressources Humaines (Rap. Mme HEURTAUX)
 - 1 – Actualisation du Régime Indemnitare et du Régime Additionnel
de certains grades de la filière technique
 - 2 – Recrutement d'un chargé de mission développement durable
 - 3 – Recrutement d'un animateur multimédia pour la médiathèque
de proximité sous forme de contrat unique d'insertion
 - 4 – Modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents
 - f) Bail rural à long terme par la Ville au profit : (Rap. Mme HEURTAUX)
 - 1 – de la S.A.R.L. « Les Linettes »
 - 2 – du G.F.A. Des Charmonts
 - g) Acquisition des lots n°s 125, 126 et 129 et du fonds de commerce
de l'immeuble en copropriété sis avenue de Middelkerke (Rap. M. FROMM)
 - h) Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux (A.I.M.A.A.)
Convention d'objectifs et de moyens (Rap. Mme GARZA)
 - i) Attribution de subventions (Rap. M. RODRIGUES)
 - j) Remplacement d'élus (Rap. M. LE MAIRE)
 - 1 – Commissions municipales d'études
 - 2 – Associations et organismes
 - 3 – Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne
 - k) Elargissement de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne
par l'adhésion des communes de Vinay, Moussy et Brigny-Vaudancourt
et modification des statuts (Rap. M. LE MAIRE)

4 - AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Convention de restructuration commerciale du quartier Bernon avec l'EPARECA (Rap. M. LE MAIRE)
- b) Autorisation d'intervention pour la création et la réfection de voiries dans le quartier de Bernon (Rap. M. LE MAIRE)
- c) Développement Social Urbain – Politique de la Ville Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 - Programmation 2010 (Rap. Mme CHARIF)
- d) Club de Prévention – Convention d'objectifs et de moyens (Rap. Mme CHARIF)
- e) Révision des tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (Rap. Mme LOYAUX)

5 - ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Investissement mobilier et informatique de la médiathèque de proximité – Demandes de subventions (Rap. M. MARECHAL)
- b) Restauration de documents d'archives – demande de subvention (Rap. M. MARECHAL)
- c) Acquisition de matériel scénique pour le théâtre Gabrielle-Dorziat – Demande de subvention (Rap. M. MARECHAL)
- d) Création d'une caution dans le cadre du respect du tri sélectif des déchets (Rap. M. MARECHAL)
- e) Mise en place d'une tarification pour la vente de jetons pour l'aire d'accueil des camping-cars d'Epernay (Rap. M. MOITTIE)
- f) Tarification de l'accès à internet par réseau wifi au camping (Rap. M. MOITTIE)
- g) Office des Sports Epernay Pays de Champagne (O.S.E.P.C.) - Convention d'objectifs et de moyens (Rap. M. MARANDON)
- h) Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay (F.P.C.E.) - Convention d'objectifs et de moyens (Rap. M. LE MAIRE)

6 - CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Projet de refonte de la signalisation des hôtels et restaurants (Rap. M. MOITTIE)
- b) Dénomination d'un bâtiment communal (Rap. Mme LEGRAS)
- c) Aménagement urbain – Majoration de l'aide municipale pour le ravalement de façades (Rap. Mme LEGRAS)
 - 1 – Mme COLLINET – immeuble sis 20, rue de Reims
 - 2 – Mme DUCCELLIER – immeuble sis 19, rue Eugène-Mercier
 - 3 – la société FONCIA – IGT – immeuble sis 4, rue Eugène-Mercier
- d) Cimetière Nord – Rétrocession de concession GADRET-BAUDIN (Rap. Mme LEGRAS)
- e) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et la Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des services Champagne Ardenne (Rap. M. SCHMIT)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etait excusé : M. Benoît MOITTE

Délibération n° 10-1874 NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner M. Jonathan RODRIGUES, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etait présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etait excusé : M. Benoît MOITTE

**Délibération n° 10-1875 COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 12 mars 2010, de conclure un marché avec Les Ateliers de la Vallée d'Epernay, qui seront chargés de l'entretien des espaces verts, moyennant la somme de 55 094,52 € T.T.C.

2°) Le 15 mars 2010, de mettre gratuitement à la disposition de Mme DROUOT, Présidente de la Maison Pour Tous, la salle de motricité de l'école maternelle Crayère, afin d'organiser un spectacle Méli'Môme, le 28 mars de 10 H 00 à 12 H 00.

3°) Le 16 mars 2010, de signer un avenant avec la S.A.S. BENOIT COSSENET, qui sera chargée des tailles et abattages d'arbres et plantation d'un arbre, moyennant la somme de 9 051,72 € T.T.C.

4°) Le 16 mars 2010, d'accorder à la société CADIS l'installation :

- de distributeurs au camping municipal, le prix de vente étant le suivant :

- boissons chaudes 0,40 € pièce ;
- boissons froides 0,80 € pièce ;
- confiseries de 0,50 € à 1,50 €.

- d'un distributeur de boissons chaudes, dans les locaux de la salle de musculation de Bernon, le prix de vente de la boisson étant de 0,40 €.

La société CADIS versera à la Ville d'Epernay 10 % du chiffre d'affaires, réalisé par chaque distributeur installé.

5°) Les 17, 31 mars, 2 et 26 avril 2010, d'organiser à la médiathèque :

- une représentation du spectacle « L'arbre aux milles fruits », avec la compagnie Les Contes du Turpial, le 17 avril à 16 H 00, moyennant la somme de 682,40 € T.T.C. ;

- une rencontre autour de l'ouvrage «Le secret de grand oncle Arthur», avec l'auteur Véronique DELAMARRE et l'association le Prix des Incorruptibles, le 30 avril de 9 H 00 à 11 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00, moyennant la somme de 414 € T.C.C. ;
- deux séances de contes avec l'association La Grande Ourse, le 26 mai à 10 H 30, et à 15 H 00 au bibliobus, moyennant la somme de 600 € ;
- une conférence autour de l'Oulipo, en collaboration avec le Salmanazar, le 21 avril à 18 H 30, moyennant la somme de 239,20 € T.C.C. ;
- deux représentations du spectacle « Ma Bibliothèque » et « Nuit d'Encre », avec l'association Le Théatralala, le 29 mai à 18 H 15 et 22 H 00, moyennant la somme de 1 472 €.

6°) Le 17 mars 2010, de mettre gratuitement la cour, la salle polyvalente et les sanitaires de l'école élémentaire Bachelin, à la disposition de la coopérative scolaire, afin d'organiser une brocante, les samedi 20 mars de 13 H 00 à 19 H 00 et dimanche 21 mars de 7 H 00 à 19 H 00.

7°) Le 17 mars 2010, de mettre gratuitement à la disposition de l'Inspection de l'Education Nationale la salle informatique de l'école élémentaire Crayère, afin d'organiser une formation pour les enseignants, les mercredis 31 mars et 21 avril, de 9 H 00 à 12 H 00.

8°) Le 17 mars 2010, de mettre gratuitement à la disposition du Conseil Général de la Marne des documents, du 25 mars au 7 juillet, pour organiser une exposition intitulée « Le Beau et l'Utile, Parc et Jardins de la Marne » aux Archives Départementales de la Marne.

9°) Le 19 mars 2010, de souscrire les services du cabinet DURANTON CONSULTANTS, pour accompagner la Ville dans l'adaptation des ressources humaines aux besoins des services municipaux, moyennant la somme de 1 674,40 € T.T.C. par jour.

10°) Le 22 mars 2010, de conclure un contrat pour l'entretien et le dépannage du matériel de péage du parking Gallice, moyennant la somme de 2 615,65 € T.T.C., et du parking rue de Reims, moyennant la somme de 2 122,90 € T.T.C.

11°) Les 23, 31 mars 2010, dans le cadre de la manifestation « Place aux Arts ! », qui se déroulera place des Maréchaux, de confier à :

- l'association « ALLEGRO LEGATO », l'organisation d'un spectacle avec le groupe Taraf Goulamas, le 19 juin à 19 H 30 et 21 H 00, moyennant la somme de 3 059,50 € T.T.C. ;
- l'association « OZ'AR ETC », l'organisation d'un concert avec Rita Macedo, Ange b et Jairo, le 20 juin à 15 H 30, moyennant la somme de 2 000 € T.C.C. ;

12°) Le 23 mars, 16 et 26 avril 2010, dans le cadre de la manifestation « Middelkerke à Epernay », de confier à :

- l'association « Blues qui roule », l'organisation d'un concert avec le groupe « Awek », le 5 juin à 20 H 30, place Hugues Plomb, moyennant la somme de 3 000 € T.C.C. ;
- l'association « Les Fesses d'Yvette », l'organisation d'un concert, le 4 juin à 20 H 30, place Hugues Plomb, moyennant la somme de 500 € T.C.C. ;
- l'association « Bagad Café », l'organisation d'un concert, le 6 juin à 15 H 00, place Hugues Plomb, moyennant la somme de 1 404,28 € T.C.C.

13°) Le 23 mars 2010, de disposer du véhicule de 8 places de l'association Les Amis du Chalet de l'Arcanière, pour l'organisation d'activités organisées du mercredi 24 mars au mercredi 30 juin, dans le cadre du dispositif « Réussite Educative », moyennant une indemnité de 0,35 € par kilomètre parcouru.

14°) Le 23 mars 2010, de signer une convention pour la mise à disposition des agents de la police municipale, à titre gracieux, de la salle et du matériel de musculation situés à la Maison des Associations et appartenant à l'association le Cercle Athlétique, les mercredis et vendredis de 12 H 00 à 13 H 30.

15°) Le 23 mars 2010, de mettre à la disposition de M. ACHAHBAR, par convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel, un terrain sis lieudit « La Femme Morte », d'une superficie de 350 m².

Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are, soit pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2010 la somme de 24,02 €.

16°) Le 23 mars 2010, de mettre à la disposition de Mme THOMINOT, par convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire, un logement de type V sis 47, rue de l'Hôpital Auban-Moët.

La mise à disposition dudit logement, qui a pris effet à compter du 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars 2011, est consentie moyennant le règlement d'une redevance mensuelle qui s'élève à 527 €.

17°) Le 23 mars 2010, de mettre gratuitement à la disposition du Centre de Formation « APPUIS » les salles de réunion et multimédia de la Ferme de l'Hôpital, les 7, 9, 14, 20, 21 et 28 avril de 9 H 00 à 17 H 00, afin d'organiser un atelier de recherche d'emploi pour 12 personnes du Pôle Emploi.

18°) Le 24 mars 2010, de mettre gratuitement à la disposition de M. LEMAIRE, Conseiller Général de la Marne, le bureau de proximité de la Ferme de l'Hôpital, chaque premier vendredi du mois de 17 H 00 à 19 H 00, du 2 avril au 31 décembre 2010.

19°) Le 24 mars 2010, de confier à l'association RECRE A JEUX des animations de jeux de cartes et de société afin d'assurer des rencontres et des tournois entre préados et ados, à la Ferme de l'Hôpital, du 6 avril au 30 juin, de 13 H 30 à 18 H 30, moyennant la somme de 75 € pour l'animation et 45 € de matériel, par séance.

20°) Le 26 mars 2010, de conclure un marché avec l'entreprise INEO INFRACOM pour la mise en oeuvre d'un dispositif de vidéoprotection, moyennant la somme 167 037,89 € T.T.C.

21°) Les 30, 31 mars 2010, dans le cadre du festival « Musiques d'Eté » de confier à :

- l'association « La Boîte à Musique », l'organisation d'un concert avec Rémi Panossian Trio », le 5 août à 19 H 00, dans les jardins du Château Perrier, moyennant la somme de 2 800 € T.C.C. ;

- l'association « L'Atelier Prolixe », l'organisation d'un concert avec le groupe « Strada la Mita », le 19 août à 19 H 00, place Roger Salengro, moyennant la somme de 2 000 € T.C.C. ;
- l'association « The Flames Gospel Choir », l'organisation d'un concert le 6 juillet à 19 H 00, au théâtre Gabrielle-Dorziat, moyennant la somme de 1 120 € T.C.C.
- l'association « Les Singuliers », l'organisation de deux représentations d'un spectacle musical intitulé « Ca sent la chair fraîche », le 21 juillet à 14 H 00 et 16 H 00, à la médiathèque, moyennant la somme de 2 498,45 € T.T.C. ;
- la SARL « Aïdo », l'organisation d'un concert avec le groupe « Mosquito Salsa Club », le 31 août à 19 H 00, au Palais des Fêtes, moyennant la somme de 4 009 € T.T.C. ;
- l'association « La Compagnie du Tire-Laine », l'organisation d'un concert, le 14 juillet à 21 H 00, place Mendès-France, moyennant la somme de 3 365,28 € T.T.C. ;

22°) Le 30 mars 2010, de conclure un marché pour la requalification du quartier de Bernon, avec les entreprises suivantes, concernant l'aménagement du parc urbain, de la place Fada N'Gourma, des jardins partagés, des aires de jeux du terrain multisports, construction de la halle et création d'une voirie intérieure :

- lot n° 1 – terrassement – démolition – SCREG EST, moyennant la somme de 185 380 € T.T.C. ;
- lot n° 2 – VRD – EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, moyennant la somme de 787 239,32 € T.T.C. ;
- lot n° 3 – sols minéraux – plantations – mobilier urbain – ISS ESPACES VERTS, moyennant la somme de 943 370,84 € T.T.C. ;
- lot n° 4 – aires de jeux – HUSSON INTERNATIONAL, moyennant la somme de 113 620 € T.T.C. ;
- lot n° 5 – Skate parc – déclaré sans suite ;
- lot n° 6 – réseaux secs – courants forts et faibles – INEO RESEAU EST, moyennant la somme de 364 121,13 € T.T.C. ;
- lot n° 7 – gros oeuvre – F. CHELMAS, moyennant la somme de 107 998,24 € T.T.C. ;
- lots n°s 8 (charpente), 9 (couverture), 10 (métallerie), 11 (plomberie), 12 (carrelage), 13 (peinture), 14 (électricité) sont déclarés sans suite ;
- lot n° 15 – terrain multisports – HUSSON INTERNATIONAL, moyennant la somme de 187 500,75 € T.T.C.

23°) Le 8 avril 2010, de défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire l'opposant à Madame JABBOUR, Messieurs DE LILLO, EL HMAM, GUILLOT et THEVENIN, qui ont introduit une requête devant le Tribunal Administratif, le 11 janvier 2010, tendant à obtenir l'annulation des délibérations du Conseil Municipal du 16 novembre 2009 au motif d'un non respect du délai de convocation.

24°) Le 16 avril 2010, de mettre gratuitement à la disposition de Mme LESAGE, les locaux et les équipements électriques de l'école maternelle Horticulture, le 16 mai, afin d'organiser un vide grenier.

25°) Le 21 avril 2010, de signer une convention avec la société ESPACE RISK MANAGEMENT, qui sera chargée de la mission d'assistance pour l'ajustement du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la conduite d'un diagnostic local de sécurité et la refonte du Contrat Local de Sécurité, moyennant la somme de 35 000 € T.T.C.

26°) Le 21 avril 2010, de signer l'avenant n° 1 avec le groupement AXIS/METAMORPHOSE/ARRIA concernant la maîtrise d'oeuvre qui fait suite aux marchés de définition simultanés relatifs à l'Opération de Renouvellement Urbain du quartier de Bernon pour l'aménagement des espaces publics. Cet avenant est sans incidence financière sur le montant initial du marché.

27°) Le 23 avril 2010, de mettre à la disposition de M. DURUIT, par convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel, un terrain sis lieudit « La Femme Morte », d'une superficie de 308 m².

Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are, soit pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2010 la somme de 18,78 €.

28°) Le 26 avril 2010, de modifier la régie d'avances pour le paiement des menues dépenses de matériel de fonctionnement engagées dans le cadre du fonctionnement de l'Administration Générale.

29°) Le 26 avril 2010, de défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire l'opposant à l'Agence Européenne de Communication Publique qui a introduit une requête devant le Tribunal Administratif, le 1^{er} mars 2010, tendant à obtenir l'annulation des titres de recettes exécutoires émis dans le cadre du marché de régie publicitaire pour Epernay Le Journal.

30°) Le 27 avril 2010, d'accepter l'offre de prêt, d'un montant de 558 049,25 €, de Dexia Crédit Local, dans le cadre de l'opération « Plan de relance professionnel BTP 2009 ».

31°) Le 27 avril 2010, de conclure un marché pour le remplacement de la production d'eau chaude sanitaire et la création de cinq points d'eau potable au camping municipal, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 – plomberie – société MISSENARD QUINT B, moyennant la somme de 23 527,83 € T.T.C. ;
- lot n° 2 – électricité – société R'ELEC, moyennant la somme de 7 159,26 € T.T.C ;
- lot n° 3 – maçonnerie – S.A.R.L. SORLET LEFEVRE, moyennant la somme de 14 568;09 € T.T.C.

32°) Le 26 avril 2010, de louer la grande salle du théâtre Gabrielle-Dorziat à :

- l'association Génération Danse, le 26 juin, moyennant la somme de 800 € nets ;
- Association Sportive et Artistique d'Epernay, les 19 et 20 juin, moyennant la somme de 1 600 € nets ;
- l'Arabesque, les 11 et 22 juin, moyennant la somme de 1 600 € nets ;
- la société Philharmonique de Champagne, le 29 mai, moyennant la somme de 800 € nets.

33°) Les 15, 31 mars, 2, 8, 26 avril 2010, de mettre :

- la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à titre gratuit, à la disposition de :
 - Mme GILLE, représentant la Maison de l'Enfant, les 31 mars et 4 juin de 17 H 30 à 21 H 30 ;
 - Mme LAURENT, représentant l'Eglise Réformée d'Epernay, le 8 avril et le 30 mai de 18 H 00 à 22 H 00 ;

- Mme NOLLEAU, représentant la Confédération Nationale du Logement, le 19 mai de 18 H 00 à 22 H 00.
- la salle polyvalente de Bernon, à la disposition de :
 - la Régie Sparnacienne, le 13 avril de 9 H 00 à 18 H 00 et le 25 mai de 16 H 00 à 23 H 00, et ce, à titre gratuit ;
 - Secours Populaire Antenne d'Epernay, du 28 mai à 16 H 00 au 31 mai à 9 H 00, et ce, à titre gratuit ;
 - l'association « Jeunes en action », tous les mercredis de 14 H 00 à 17 H 00, à compter du 28 avril jusqu'au 30 juin 2010, et ce, à titre gratuit ;
 - M. SCHMIEDT, du 11 juin à 17 H 00 au 14 juin à 9 H 00, moyennant la somme de 251 €.
- la salle Belle Noue, à la disposition de :
 - l'A.S.P.T.T., du 23 avril à 17 H 00 au 26 avril à 9 H 00, et ce, à titre gratuit ;
 - Mme LEFORT, du 12 mai à 18 H 00 au 14 mai à 9 H 00, moyennant la somme de 125 € ;
 - l'association ESPACE YOGAS, du 29 mai à 18 H 00 au 31 mai vers 9 H 00, et ce, à titre gratuit ;
 - Mme SALEUR, du 4 juin à 17 H 00 au 7 juin à 9 H 00, moyennant la somme de 125 € ;
 - M. POIREL, du 11 juin à 17 H 00 au 14 juin à 9 H 00, moyennant la somme de 125 €.
- la salle Polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, moyennant la somme de 135 €, à la disposition de :
 - Melle DEMIER, du 14 mai à 17 H 00 au 17 mai à 9 H 00 ;
 - Mme BOUKA-MOUTOU, du 23 avril à 17 H 00 au 26 avril à 9 H 00 ;
 - M. LAMBERT, du 28 mai à 17 H 00 au 31 mai à 9 H 00 ;
 - M. CREMONT, du 11 juin à 17 H 00 au 14 juin à 9 H 00.
- la salle Beethoven, moyennant la somme de 125 €, à la disposition de :
 - Mme LALBATRY, du 14 mai à 17 H 00 au 17 mai à 9 H 00 ;
 - Mme SCHAWANN, du 7 mai à 17 H 00 au 10 mai à 9 H 00 ;
 - M. CHAUVET, du 23 avril à 17 H 00 au 26 avril à 9 H 00 ;
 - Mme GODFRIN, du 11 juin à 17 H 00 au 14 juin à 9 H 00.

34°) Les 17, 24, 30 mars, 2, 14, 21 et 27 avril 2010, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n^{os} 1718 à 1722, 1771 à 1773, 1781 à 1785, 1801, 1808 à 1810, 1814 à 1817, 1833 à 1835, au cimetière Nord et à celui de La Villa.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etait excusé : M. Benoît MOITTE

Délibération n° 10-1876 DECISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2010

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2010 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

BUDGET VILLE

Changement d'imputation pour les travaux de la salle des commissions de l'Hôtel de Ville.

- - 100 000,00 euros du **chapitre 23** compte **D** 5HV501/020/2313/BATI (constructions)
- + 100 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 5HV501/020/21311/BATI (constructions hôtel de ville)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etait excusé : M. Benoît MOITTE

**Délibération n° 10-1877 ASSISTANCE POUR AJUSTEMENT DU CONSEIL LOCAL DE
SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE –
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS
INTERMINISTERIEL POUR LA PREVENTION DE LA
DELINQUANCE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu la décision n° 2010-1813 portant passation d'une convention relative à une mission d'assistance pour l'ajustement du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la conduite d'un diagnostic local de sécurité et la réécriture du Contrat Local de Sécurité avec le cabinet Espace Risk Management,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 3 mai 2010,

Considérant que cette mission participe à la réalisation du plan national de prévention et entre dans les orientations du plan départemental,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention la plus importante possible au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

DIT que les recettes seront imputées au compte DDG512/020/74718/ADMG du budget de la Commune.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOYAU, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etait excusé : M. Benoît MOITTE

**Délibération n° 10-1878 FOURRIERE AUTOMOBILE – CONVENTION DE CONCESSION
S.A.R.L. PONTALIER**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et L.1411-3,

Vu la délibération n°10-1067 en date du 18 janvier 2010 portant délibération de principe et lancement de la procédure simplifiée de délégation de service public,

Vu le rapport de présentation en date du 1^{er} avril 2010,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 3 mai 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de confier l'exploitation de la fourrière automobile à la S.A.R.L. PONTALIER,
APPROUVE les tarifs ci-après :

1) Frais de mise en fourrière

a) Voitures particulières

- opération d'enlèvement 110,00 €
- opération préalable 15,20 €

b) Autres véhicules immatriculés

- opération d'enlèvement 45,70 €
- opération préalable 7,60 €

c) Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/heure

- opération d'enlèvement 45,70 €
- opération préalable 7,60 €

2) Frais de garde en fourrière dus pour 24 heures

a) Voitures particulières : 4,60 €

b) Autres véhicules immatriculés : 3,00 €

c) Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/heure : 3,00 €

3) Indemnisation des frais de fourrière en cas de propriétaires défaillants ou insolvable

- 163,80 € pour un véhicule léger et PL < 3,5 T dont la valeur est > au montant défini par la réglementation en vigueur ;
- 108,60 € pour un véhicules légers et PL < 3,5 T dont la valeur est < au montant défini par la réglementation en vigueur ;
- 96,40 € pour les autres véhicules immatriculés et les cyclomoteurs dont la valeur est > au montant défini par la réglementation en vigueur ;
- 60,40 € pour les autres véhicules immatriculés et les cyclomoteurs dont la valeur est < au montant défini par la réglementation en vigueur.

4) Redevance

Le délégataire versera également à la Ville d'Epernay une redevance forfaitaire de :

- 3,05 € véhicule particulier et PL < 3,5 T ;
- 3,05 € pour les autres véhicules immatriculés ;
- 3,05 € pour les véhicules vendus au service des Domaines.

AUTORISE le Maire à signer le projet de convention, ci-annexé, et tous les documents concernant ladite délégation,

DIT que les recettes seront imputés sur le compte 751/821/115 JURI et les dépenses sur le compte 64828/822/115 JURI du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etait excusé : M. Benoît MOITTE

**Délibération n° 10-1879 PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FOURRIERE PROPRIETAIRES
DEFAILLANTS OU INSOLVABLES POUR L'ANNEE 2009**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment son article R 325-29,

Vu la convention de concession du 22 juin 2007 relative à l'enlèvement, au transport, au gardiennage, à l'aliénation et à la destruction de véhicules en infraction aux articles R. 417-1 et suivants du code de la route ainsi qu'au déplacement des véhicules sur le territoire d'Epernay,

Vu l'arrêté du ministre de l'Economie et du ministre de l'Intérieur en date du 14 novembre 2001, fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles,

Vu la demande de la SARL PONTALIER tendant au versement d'une indemnité pour 2009 en date du 16 mars 2010,

Vu les demandes de prise en charge des véhicules intéressés,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 3 mai 2010,

Considérant que de janvier 2009 à décembre 2009, la S.A.R.L. PONTALIER a procédé à l'enlèvement de 29 véhicules particuliers et 2 motocyclettes sur le territoire de la Commune d'Epernay dont les propriétaires se sont révélés défaillants ou insolvable,

Considérant qu'il est de jurisprudence constante que la collectivité délégante puisse indemniser le délégataire, compte tenu des frais qu'il a exposés, et que cette indemnisation puisse s'effectuer de façon forfaitaire, sur 10 jours de garde,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer l'indemnisation des frais de fourrière en cas de propriétaires défaillants ou insolubles, à 97,5 € par véhicule particulier expertisé selon le tarif de 25 € et à 98,70 € par véhicule particulier expertisé selon le tarif de 27 € (60 % des frais, sur la base forfaitaire de 10 jours de garde), et à 61,62 € pour les autres véhicules (60 % des frais sur la base forfaitaire de 10 jours de garde),

DÉCIDE de verser à la SARL PONTALIER la somme de 2 971,02 € correspondant à 29 véhicules particuliers et 2 motocyclettes.

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 62848 822 7RV 115 JURI FOURRIER du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etait excusé : M. Benoît MOITTE

**Délibération n° 10-1880 ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE ET DU REGIME
ADDITIONNEL DE CERTAINS GRADES DE LA FILIERE
TECHNIQUE**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris en application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2009 fixant les montants des primes de service et de rendement,

Vu les délibérations n° 06-3014 en date du 30 mars 2006 relative au régime indemnitaire et régime indemnitaire additionnel de certains grades de la filière technique, et n° 06-3484 en date du 17 novembre 2006 relative au régime indemnitaire additionnel,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 3 mai 2010,

Considérant que le Conseil Municipal fixe les régimes indemnitaires des fonctionnaires territoriaux dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat,

Considérant la nécessité d'actualiser le régime indemnitaire et le régime indemnitaire additionnel de certains grades des cadres d'emplois de la filière technique, au regard de l'évolution des textes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Les dispositions de la délibération n° 06-3014 en date du 30 mars 2006 concernant l'attribution de la l'indemnité spécifique de service (ISS) sont maintenues. Celles concernant l'attribution de la prime de service et de rendement (PSR) en tant que régime indemnitaire mensuel, sont abrogées et remplacées par les dispositions ci-dessous.

Il est attribué aux agents non titulaires, stagiaires et titulaires nommés sur un emploi permanent figurant au tableau des effectifs et appartenant aux grades concernés une prime de service et de rendement (PSR), selon les modalités décrites dans le tableau ci-après :

		PSR		
GRADES	Spécificités	Taux annuel de base de PSR	Montant maximum individuel annuel *	Montant annuel proposé
INGENIEUR PRINCIPAL	avec mission de DST	2 817,00 €	5 634,00 €	4 200 €
	sans mission de DST	2 817,00 €	5 634,00 €	1 512 €
INGENIEUR		1 659,00 €	3 318,00 €	750 €
TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF		1 400,00 €	2 800,00 €	1 370 €
TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL		1 330,00 €	2 660,00 €	924 €
CONTROLEUR		986,00 €	1 972,00 €	958 €

* Montants figurant dans l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009

Le régime indemnitaire est versé mensuellement.

ARTICLE 2 :

DIT que les dispositions de la délibération n° 06-3484 en date du 17 novembre 2006 concernant l'attribution de la PSR en tant que régime indemnitaire additionnel pour certains grades des cadres d'emplois des ingénieurs, techniciens et contrôleurs, sont abrogées et remplacées de la façon décrite ci-dessous.

INSTITUE en faveur des agents non titulaires, stagiaires et titulaires nommés sur un emploi permanent figurant au tableau des effectifs, et présents dans la collectivité depuis au moins 6 mois, un régime indemnitaire additionnel destiné à valoriser leur manière de servir et leur présentéisme.

DIT qu'il sera attribué pour chacun des grades concernés, un montant de Prime de Rendement et de Service (PSR) allant de zéro au montant maximum fixé dans le tableau ci-dessous.

L'attribution et le montant du RIA seront fonction de la valeur du compte-points obtenu lors des évaluations. Le versement s'effectuera au prorata du temps de présence dans la collectivité et sera versé annuellement au cours du premier quadrimestre de l'année n+1.

		RIA FUTUR
GRADES	Spécificités	Montant maximum de PSR retenu
INGENIEUR PRINCIPAL	avec mission de DST	1 434,00 €
	sans mission de DST	1 550,00 €
INGENIEUR		1 380,00 €
TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF		850,00 €
TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL	▪	1 070,00 €
TECHNICIEN SUPERIEUR		1 080,00 €
CONTROLEUR en CHEF		1 326,00 €
CONTROLEUR PRINCIPAL		1 261,00 €
CONTROLEUR		575,00 €

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etai^{ent} présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etai^t excusé : M. Benoît MOITTE

Délibération n° 10-1881 RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 3 mai 2010,

Considérant la nécessité de recruter un chargé de mission Développement durable afin de déployer les projets issus de l'Agenda 21,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} .- AUTORISE le Maire à recruter, par voie contractuelle, un chargé de mission Développement durable, sur la base du grade d'attaché territorial, et de créer le poste correspondant.

Article 2 .- DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le chapitre le chapitre 12 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOY AUX, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Était excusé : M. Benoît MOITTE

**Délibération n° 10-1882 RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR MULTIMEDIA POUR LA
MEDIATHEQUE DE PROXIMITE SOUS FORME DE CONTRAT
UNIQUE D'INSERTION**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-390 du 7 avril 2009 modifié relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats conclus par les structures de l'insertion par l'activité économique, des contrats d'accompagnement dans l'emploi et des contrats d'avenir,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire D.G.E.F.P. N° 2009-19 du 29 mai 2009 relative aux modalités de mise en œuvre du « C.A.E. - Passerelle » dans le cadre du plan jeunes,

Vu la circulaire D.G.E.F.P. N° 2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion au 1^{er} janvier 2010,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 3 mai 2010,

Considérant qu'il est nécessaire d'aider des jeunes en difficulté à retrouver un emploi,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un contrat unique d'insertion pour un emploi d'animateur multimédia pour la Médiathèque, à raison de 30 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du SMIC, ce contrat étant conclu pour une durée de neuf mois, renouvelable, dans le cadre d'un CUI CAE, ou de douze mois dans le cadre d'un CUI CAE passerelle,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec le Pôle Emploi ou la Mission Locale, agissant pour le compte de l'Etat, et tous documents s'y rapportant,

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 12 et les recettes au compte 74718 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Était excusé : M. Benoît MOITTE

**Délibération n° 10-1883 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES
EMPLOIS PERMANENTS**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 3 mai 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} .- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Adjoint technique de 1 ^o classe	9	0
Adjoint technique de 1 ^o classe à temps non complet 30 heures	1	0
Adjoint technique principal de 1 ^o classe	5	0
Agent de maîtrise principal	2	0
Contrôleur de travaux	1	0
Technicien supérieur principal	2	0
Ingénieur principal	1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^o classe	1	0
Rédacteur principal	2	0

Rédacteur chef	1	0
Conservateur de 1 ^o classe	1	0
Assistant de conservation de 1 ^o classe	1	0
ATSEM principal de 2 ^o classe	4	0
Brigadier chef principal	1	0
Brigadier de police municipale	1	0
Adjoint d'animation 1 ^o classe	1	
TOTAL	34	0

Article 2 .- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etait excusé : M. Benoît MOITTE

**Délibération n° 1884 BAIL RURAL A LONG TERME PAR LA VILLE AU PROFIT DE LA
S.A.R.L « LES LINETTES » D'UNE PARCELLE DE TERRE CLASSEE
EN A.O.C. SITUEE LIEUDIT « MONTARLOT SUD »**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et notamment ses articles L416-1 et L 415-9 du Code Rural,

Vu l'accord écrit de Monsieur Franck ELLNER, représentant la S.A.R.L. « Les Linettes »,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 3 mai 2010,

Considérant que la location de la parcelle, cadastrée section BS n° 30, valorisera le patrimoine viticole de la Ville d'Epernay,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de louer, au profit de LA S.A.R.L. « Les Linettes », 593 m² à prendre dans la parcelle de terre classée en Appellation Champagne, située au lieudit « Montarlot Sud », cadastrée section BS n° 30, d'une contenance totale de 1193 m²,

CONSENT un bail rural à long terme, pour une durée de 25 ans, à la S.A.R.L. Les Linettes » moyennant le versement de la valeur en espèces du tiers franc de la récolte du bien loué, dès l'entrée en production,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le bail rural ci-annexé, et/ou tout document relatif à cette affaire,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 7BA720.71.752 IMMO du budget.

Adopté à la majorité (33 voix pour – 1 abstention : M. LEFEVRE).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etait excusé : M. Benoît MOITTIE

**Délibération n° 1885 BAIL RURAL A LONG TERME PAR LA VILLE AU PROFIT DU G.F.A.
DES CHARMONTS D'UNE PARCELLE DE TERRE CLASSEE EN
A.O.C. SITUÉE LIEUDIT « LA HAIE LELEU »**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et notamment ses articles L416-1 et L 415-9 du Code Rural,

Vu l'accord écrit de Monsieur Didier RAIMOND, représentant le G.F.A. Des Charmonts,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances en date du 3 mai 2010,

Considérant que la location de la parcelle cadastrée section BN n° 220, valorisera le patrimoine viticole de la Ville d'Epernay,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de louer, au profit du G.F.A. DES CHARMONTS représentée par Monsieur Didier RAIMOND, une partie de la parcelle de terre classée en Appellation Champagne, située au lieudit « La Haie Leleu », une surface de 480 m², à prendre dans la parcelle d'une contenance de 923 m², cadastrée section BN n° 220,

CONSENT un bail rural à long terme, pour une durée de 25 ans, à Monsieur Didier RAIMOND, représentant le G.F.A. Des Charmonts, moyennant le versement de la valeur en espèces du tiers franc de la récolte du bien loué, dès l'entrée en production,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le bail rural ci-annexé, et/ou tout document relatif à cette affaire,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 7BA720.71.752 IMMO du budget.

Adopté à la majorité (33 voix pour – 1 abstention : M. LEFEVRE).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOYAX, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etait excusé : M. Benoît MOITTE

**Délibération n° 1886 ACQUISITION DES LOTS N°s 125, 126 ET 129 ET DU FONDS DE
COMMERCE DE L'IMMEUBLE EN COPROPRIETE SIS AVENUE
DE MIDDELKERKE**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention partenariale pour la mise en oeuvre du projet de rénovation urbaine 2005-2009, conclue avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, le 16 décembre 2005,

Vu l'estimation des Domaines, n° 2009 230V 664 en date du 7 septembre 2009,

Vu l'acceptation de Monsieur et Madame VOISIN en date du 5 février 2007, confirmée le 14 avril 2010,

Vu l'acceptation de la SEV la PANICHAUDE en date du 26 décembre 2006, représentée par Monsieur HAMMA, gérant,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 3 mai 2010,

Considérant que les lots de copropriété n°s 125, 126 et 129 sont compris dans le périmètre de l'Opération de Rénovation Urbaine,

Considérant l'intérêt de procéder à ces acquisitions pour la réalisation des projets d'aménagement,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir à Monsieur et Madame Patrice VOISIN, moyennant la somme de 59 180 € (CINQUANTE NEUF MILLE CENT QUATRE VINGTS EUROS), les lots n°s 125, 126 et 129 de l'immeuble en copropriété sis avenue de Middelkerke et cadastré section AL n° 383, hors frais de notaire pour prix d'acquisition à la charge de la Ville,

DECIDE d'acquérir à la SEV LA PANICHAUDE le fonds de commerce, moyennant la somme de 47 135 € (QUARANTE SEPT MILLE CENT TRENTE CINQ EUROS),

DECIDE que ces acquisitions seront réalisées sous les conditions suspensives suivantes :

- accord entre M. et Mme VOISIN et la SEV LA PANICHAUDE mettant un terme au contentieux existant compte tenu du solde de loyers qui resteraient impayés, étant précisé que la SEV est représentée par Maître CROZAT, Commissaire à l'exécution du plan de redressement de la société suite à une décision du Tribunal de Commerce de Reims du 16 mars 2010 n° 2009 080915 paru au BODAC le 1^{er} avril suivant ;
- règlement préalable de la location-gérance ;
- acquisition simultanée des murs et du fonds de commerce ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les compromis de vente, les actes notariés et tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte VHA825/70/2138/JURI du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Était excusé : M. Benoît MOITTE

Délibération n° 10-1887 ASSOCIATION INDEPENDANTE MARNAISE D'ASSISTANCE AUX ANIMAUX (A.I.M.A.A.) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 3 mai 2010,

Considérant que l'« Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux » relève des dispositions de la loi précitée,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etait excusé : M. Benoît MOITTE

Délibération n° 10-1888 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu les avis des commissions Affaires Sociales et Education, Animation et Attractivité de la Ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

1) Subventions d'action

Association Culturelle des Turcs d'Epernay

- Participation à l'organisation de la Fête des Enfants
le 2 mai 2010 à la salle polyvalente de Bernon,
dans le cadre du FIDAH (600 € part Etat et 600 € part Ville) 1 200 €
Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 CIVIL ACTIONS

L'Ablette

- Participation à l'organisation de la Fête de la pêche le 6 juin 2010
et au rempoissonnement entre l'Île Belon et le camping 1 000 €
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Association Sportive Automobile Club de Champagne

- Participation à l'organisation du 14^{ème} Rallye national Epernay Vins de Champagne
les 27 et 28 mars 2010 9 000 €
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

ASPTT

- Participation à l'organisation de la manifestation sportive autour du vélo « Les Galipes d'Epernay » les 24 et 25 avril 2010 400 €
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

District Marne de Football

- Participation à l'organisation de la Journée Nationale des Débutants le 6 juin 2010 au stade Paul Chandon. 900 €
Imputation Budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Union Cyclotouriste d'Epernay Champagne

- Participation à l'organisation de « La Route des Vins de Champagne », le 6 juin 2010. 200 €
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Union Cycliste de Châlons-en-Champagne

- Participation à l'organisation de la 7^{ème} édition des Boucles de la Marne cycliste « Le Tryptique » les 15 et 16 mai 2010 1 500 €
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Office des Sports Epernay Pays de Champagne

- Participation au financement d'un poste d'animateur polyvalent à temps partiel (4h30 par semaine) 3 400 €
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Racing Club Epernay Athlétisme

- Participation au financement d'un poste d'éducateur sportif à temps partiel 14 000 €
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Rugby Epernay Champagne

- Participation au financement d'un poste d'éducateur sportif à temps partiel 9 050 €
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

2) Subvention exceptionnelle

Racing Club Epernay Athlétisme

- Participation à l'organisation du 10 km d'Epernay,
le 30 avril 2010

250 €

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTIO

Les subventions sont adoptées à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOY AUX, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etait excusé : M. Benoît MOITTIE

**Délibération n° 10-1889 COMMISSION MUNICIPALE D'ETUDES – REMPLACEMENT
D'ELUS**

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-22,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Vu le décès de Philippe PETIT et la démission de Nathalie BALLU de son mandat de Conseillère municipale,

Considérant qu'il convient de procéder à leur remplacement,

Considérant les candidatures suivantes :

- commission Administration Générale et Finances : M. Pierre LIEBART
- commission Affaires Sociales et Education : M. Jean-Michel LLORCA
- commission Cadre de Vie et Développement Durable : M. Jean-Michel LLORCA
- commission Animation et Attractivité de la Ville : Mme Anne-Lise PETTIPAS

DECIDE de faire application du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT qui permet de déroger à la règle du vote à bulletin secret quand cette modalité de désignation n'est pas expressément prévue par un texte,

VOTE à main levée,

DESIGNE :

- commission Administration Générale et Finances : M. Pierre LIEBART avec 34 voix
- commission Affaires Sociales et Education : M. Jean-Michel LLORCA avec 34 voix
- commission Cadre de Vie et Développement Durable : M. Jean-Michel LLORCA avec 34 voix
- commission Animation et Attractivité de la Ville : Mme Anne-Lise PETITPAS avec 34 voix

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaiet présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTTPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etait excusé : M. Benoît MOITTE

Délibération n° 10-1890 ASSOCIATIONS ET ORGANISMES – REMPLACEMENT D'ELUS

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-21,

Vu le décès de Philippe PETTT et la démission de Nathalie BALLU de son mandat de Conseillère municipale,

Considérant qu'il convient de procéder à leur remplacement,

Considérant les candidatures suivantes :

- Salmanazar : Mme Anne-Lise PETTTPAS
- Maison Pour Tous : M. Jean-Michel LLORCA
- Lycée Léon Bourgeois : Mme Anne-Lise PETTTPAS
- Commission locale d'Insertion : Mme Anne-Lise PETTTPAS

DECIDE de faire application du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT qui permet de déroger à la règle du vote à bulletin secret quand cette modalité de désignation n'est pas expressément prévue par un texte,

VOTE à main levée,

DESIGNE :

- Salmanazar : Mme Anne-Lise PETITPAS avec 34 voix
- Maison Pour Tous : M. Jean-Michel LLORCA avec 34 voix
- Lycée Léon Bourgeois : Mme Anne-Lise PETITPAS avec 34 voix
- Commission locale d'Insertion : Mme Anne-Lise PETITPAS avec 34 voix

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mmes Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etait excusé : M. Benoît MOITTE

**Délibération n° 10-1891 COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE
CHAMPAGNE – REMPLACEMENT D'UN ELU**

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-7,

Vu la démission de Nathalie BALLU de son mandat de Conseillère municipale,

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement,

Considérant les candidatures suivantes,

PROCEDE à la désignation de son représentant au sein du conseil communautaire :

1^{er} tour

Sont candidats :

- M. Marc LEFEVRE
- M. Jean-Paul GUILLOT

Nombre de votants : 34

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

- M. Marc LEFEVRE 25 voix
- M. Jean-Paul GUILLOT 6 voix

Considérant que la condition de majorité absolue exigée pour être élu dès le 1^{er} tour est remplie,

PROCLAME ELU M. Marc LEFEVRE.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

**Délibération n° 10-1892 ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE PAR L'ADHESION DES
COMMUNES DE VINAY, MOUSSY, ET BRUGNY-VAUDANCOURT
ET MODIFICATION DE STATUTS**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-18,

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les statuts de la Communauté de Communes adoptés par délibération du 18 mai 2006 et approuvés par arrêté préfectoral du 9 août 2006,

Vu la délibération n° 2008-09 du Conseil Municipal de la commune de Vinay en date du 24 mars 2009 portant demande d'adhésion à la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne,

Vu la délibération n° 2009-13 du Conseil Municipal de la commune de Moussy en date du 26 mars 2009 portant demande d'adhésion à la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne,

Vu la délibération n° 2506 du Conseil Municipal de la commune de Brugny-Vaudancourt en date du 25 juin 2009 portant demande d'adhésion à la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne,

Vu la délibération n° 09-287 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne en date du 17 décembre 2009 portant élargissement de la Communauté par adhésion de trois nouvelles communes et modifications des statuts,

Considérant que l'intégration de trois nouvelles communes, telle qu'elle est proposée, réduit fortement la représentation relative des communes au sein de la Communauté de Communes et notamment celle d'Epernay, qui se trouverait ramenée à 39 % des Conseillers Communautaires alors que notre commune regroupe les deux tiers des habitants de la Communauté,

Considérant que, bien que favorable à l'extension de l'Intercommunalité, il convient de refuser les conditions de cette intégration retenues par la délibération de la CCEPC, dans l'attente d'une nouvelle proposition de modification des statuts,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

INDIQUE être favorable au principe de l'extension de l'Intercommunalité mais dans d'autres conditions que celles retenues par la délibération de la CCEPC,

S'OPPOSE donc à la modification des statuts induite par l'adhésion des communes de Brigny-Vaudancourt, Moussy et Vinay, telle qu'elle est actuellement proposée dans la délibération communautaire,

DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, ainsi qu'à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Epernay.

Adopté à l'unanimité des votants (27 voix pour – MM. GUILLOT, DE LILLO, LEFEVRE, Mme JABBOUR, MM. THEVENIN, LAADAM, Mme GILLE, M. EL HMAM ne participent pas au vote).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Délibération n° 10-1893 CONVENTION DE RESTRUCTURATION COMMERCIALE DU QUARTIER BERNON AVEC L'EPARECA

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2005 autorisant le Maire à signer la convention de renouvellement urbain 2005-2009 avec l'ANRU,

Vu la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de Rénovation Urbaine 2005-2009, conclue avec l'ANRU, le 16 décembre 2005,

Vu la délibération n° 06-3375 du 25 septembre 2006 portant convention de partenariat avec l'EPARECA,

Vu la convention en date du 20 octobre 2006,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPARECA du 31 mars 2010,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 27 avril 2010,

Considérant que la participation de l'EPARECA au projet comme maître d'ouvrage de la construction d'un nouveau linéaire commercial est indispensable à l'équilibre des opérations de renouvellement urbain mises en œuvre par la Ville d'Epernay et le Toit Champenois,

Considérant la modification du projet initial de réhabilitation du centre commercial du quartier de Bernon prévu dans la convention d'octobre 2006,

Considérant la nécessité de conclure une nouvelle convention avec l'EPARECA qui définit les nouveaux engagements de chacune des parties et remplace la précédente,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la convention avec l'EPARECA,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention, ci-annexée,
et toute demande de subvention qui en découlera.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Délibération n° 10-1894 AUTORISATION D'INTERVENTION POUR LA CREATION ET LA REFECTION DE VOIRIES DANS LE QUARTIER DE BERNON

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la restructuration profonde du quartier de Bernon, marquée par des démolitions de logements, des réhabilitations, le réaménagement des espaces publics, la création de nouveaux équipements de voiries et de réseaux,

Considérant que le marché de définition, lancé par la Ville d'Epernay, a permis de déterminer l'emplacement des créations de voiries, les aménagements d'espaces publics,

Considérant toutefois que chaque partie doit engager des travaux sur des parcelles ou emprises qui ne sont pas sa propriété,

Considérant la nécessité d'autoriser les cocontractants à effectuer ces travaux,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 27 avril 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'autorisation d'intervention ci-annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'autorisation ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

**Délibération n° 10-1895 DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN – POLITIQUE DE LA VILLE
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009-
PROGRAMMATION 2010**

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), pour la période 2007-2009, conclu le 13 mars 2007 et l'avenant au Contrat pour 2010,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 27 avril 2010,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre les orientations retenues dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Epernay, pour la période 2007 – 2009,

Considérant le lancement d'un appel à projets, sur la base des orientations du Comité de Pilotage du CUCS, afin de proposer aux partenaires potentiels de devenir acteurs de ce projet local de cohésion sociale,

Considérant qu'au regard des objectifs poursuivis par le CUCS, le comité de pilotage du CUCS, lors de sa séance de travail du 30 mars 2010, a validé la programmation pour l'année 2010 et propose une répartition financière selon les projets déclinés selon le tableau ci-annexé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention auprès de l'Etat et des différents financeurs,

AUTORISE le Maire à verser les participations de la Ville selon le tableau ci-annexé et les modalités suivantes :

- une avance maximum de 70 % du montant de la subvention dès la notification ;
- le versement du solde sur appréciation du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action ;

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes suivants :

6184/824/VCV832/Action
65748/824/VCV832/Action
65748/824/VCV832/Frcommun
65748/824/VCV832/Préventi
65748/824/VCV832/M.E.R
65748/824/VCV832/T.C.B
65748/824/VCV832/Hrprogra
65748/90/VEI833/Autres
65748/64/3GA810/Subventi
6228/824/VCV832/Santé
65748/824/VCV832/Santé

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes suivants :

74718/824/VCV832/Actions
74718/824/VCV832/frcommun

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Délibération n° 10-1896 CLUB DE PREVENTION – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Affaires sociales et Education du 27 avril 2010,

Considérant que l'association « Le Club de Prévention » relève des dispositions de la loi précitée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec le Club de Prévention,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Club de Prévention et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

**Délibération n° 10-1897 REVISION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT**

RAPPORTEUR : Annie LOYAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande expresse de la Caisse d'Allocations Familiales, relative à la mise en oeuvre d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 27 avril 2010,

Considérant la nécessité d'harmoniser les participations familiales afin de laisser aux familles le choix de la structure d'accueil,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation des familles suivant les tableaux ci-après,

DIT que la recette sera imputée sur les comptes 7066 HCL 845 FHOP et 7066 64 2 EC 235 ENSE 2-6 ans et 7-13 ans du budget.

Adopté à l'unanimité.

ALSH 2/6 ANS

Situation familiale		Journée avec repas	½ journée sans repas
Tarif CAF Epernay selon quotient familial	De 0 à 456 € et après déduction des bons CAF	2,00 €	1,00 €
	De 457 à 545 € et après déduction des bons CAF	2,50 €	1,25 €
	De 546 à 617 € et après déduction des bons CAF	3,00 €	1,50 €
	+ de 618 €	8,30 €	4,15 €
Tarif Epernay MSA		8,30 €	4,15 €
Extérieur avant déduction des bons CAF		20,00 €	10,00 €

ALSH 7/13 ANS

Situation familiale		Journée avec repas	½ journée sans repas
Tarif CAF Epernay selon quotient familial	De 0 à 456 € et après déduction des bons CAF	1,50 €	0,75 €
	De 457 à 545 € et après déduction des bons CAF	2,00 €	1,00 €
	De 546 à 617 € et après déduction des bons CAF	2,50 €	1,25 €
	+ de 618 €	7,10 €	3,55 €
Tarif Epernay MSA		7,10 €	3,55 €
Extérieur avant déduction des bons CAF		14,00 €	7,00 €

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

**Délibération n° 10-1898 INVESTISSEMENT MOBILIER ET INFORMATIQUE DE LA
MEDIATHEQUE DE PROXIMITE – DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2010,

Vu les investissements prévus en matériels informatiques et mobiliers destinés à la médiathèque de proximité,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 28 avril 2010,

Considérant qu'il convient de mobiliser tous les partenaires potentiels autour de cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'investissement en mobiliers et accessoires, estimé à 143 000 € TTC, l'investissement informatique, estimé à 29 984 € TTC, et la création de l'espace multimédia estimée à 15 368 € TTC,

APPROUVE les demandes de subventions suivantes :

- pour l'Etat : 48 405 € (soit 35 870 € pour le mobilier, 7 251 € pour l'informatique et 3 855 € pour l'espace multimédia) ;
- pour le Conseil Régional : 31 497 € (soit 23 913 euros pour le mobilier, 5 014 € pour l'informatique et 2 570 € pour l'espace multimédia) ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions des différents partenaires potentiels et à signer tout document relatif à ces demandes,

INDIQUE que les recettes pour les investissements mobiliers et accessoires, ainsi que pour l'informatique, seront imputées :

- pour l'Etat, sur les comptes 1311 CME 254 MEDI du budget
- pour le Conseil Régional, sur les comptes 1312 CME 254 MEDI du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Délibération n° 10-1899 RESTAURATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES – DEMANDE DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif de la Commune,

Vu le programme de conservation et de restauration de documents d'archives (registres paroissiaux, plans d'architecte, affiches)

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 28 avril 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de conservation et de restauration de documents d'archives (registres paroissiaux, plans d'architecte, affiches),

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention afférente et à signer tout document relatif à cette demande,

INDIQUE que ladite recette sera imputée sur le compte CBA 272 1322 323 ARCH du Budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

**Délibération n° 10-1900 ACQUISITIONS DE MATERIEL SCENIQUE POUR LE THEATRE
GABRIELLE-DORZIAT – DEMANDE DE SUBVENTION**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2010,

Vu le projet d'acquisition de matériel de scénique pour le théâtre Gabrielle-Dorziat,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 28 avril 2010,

Considérant qu'il convient de solliciter l'aide de la région Champagne Ardenne pour cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention auprès de la région Champagne Ardenne pour l'acquisition de matériel scénique : 1 praticable modulable et 1 projecteur avec accessoires, pour un montant de 8 315,54 € H.T., soit 9 945,39 € T.T.C.,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette demande,

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes 1312/313/CAC313/CULT du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

**Délibération n° 10-1901 CREATION D'UNE CAUTION DANS LE CADRE DU RESPECT DU
TRI SELECTIF DES DECHETS**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les tarifs municipaux en vigueur, votés le 14 décembre 2009,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 28 avril 2010,

Considérant la nécessité de créer une caution pour le respect des consignes de tri des déchets lors de la location du Palais des Fêtes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nouvelle caution, d'un montant forfaitaire de 150 €, relative au respect des consignes de tri sélectif des déchets,

DIT que les éventuelles recettes seront imputées sur le compte 752 312 CAC260 CULT du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFÈVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

**Délibération n° 10-1902 MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION POUR LA VENTE DE
JETONS POUR L'AIRE D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS
D'EPERNAY**

RAPPORTEUR : Benoît MOITTIE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 09-1529 en date du 14 décembre 2009 portant modification des tarifs municipaux,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 28 avril 2010,

Considérant que l'accès à la prestation de l'aire d'accueil des camping-cars d'Epernay doit faire l'objet d'une tarification,

Considérant que le coût de fonctionnement de cette prestation doit être assumé par le consommateur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier la délibération n° 09-1529 du 14 décembre 2009 portant modification des tarifs municipaux,

DECIDE d'appliquer les tarifs municipaux tels qu'ils résultent du tableau ci-après :

Jeton aire camping-car (l'unité)	2 €
----------------------------------	-----

DIT que les recettes seront inscrites sur le compte SLO714/95/758/SPOR/JETCAMPPAR du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

**Délibération n° 10-1903 TARIFICATION DE L'ACCES INTERNET PAR RESEAU WIFI AU
CAMPING**

RAPPORTEUR : Benoît MOITTIE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 09-1529 en date du 14 décembre 2009 portant modification des tarifs municipaux,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 28 avril 2010,

Considérant que le Camping Municipal d'Eprenay fournit aux campeurs une prestation d'accès internet wifi,

Considérant que le coût de fonctionnement de cette nouvelle prestation doit être assumé par le consommateur,

Considérant que la fourniture d'accès à internet par la société OSMOZIS doit faire l'objet d'une convention,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier la délibération n° 09-1529 du 14 décembre 2009 portant modification des tarifs municipaux,

DECIDE d'appliquer les tarifs municipaux tels qu'ils résultent du tableau ci-après :

Tarifification horaire	
1 heure	5,00 €
2 heures	8,00 €
3 heures	11,00 €
Tarifification journalière	
2 jours	16,00 €
4 jours	20,00 €

Tarifification hebdomadaire	
1 semaine	23,00 €
2 semaines	30,00 €
Tarifification mensuelle	
1 mois	40,00 €
3 mois	80,00 €
6 mois	120,00 €

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la société OSMOZIS ainsi que tout document relatif à la fourniture d'accès internet par celle-ci,

DIT que les recettes seront inscrites sur le compte SLO714/95/758/SPOR/WIFI du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

**Délibération n° 10-1904 OFFICE DES SPORTS EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE
(O.S.E.P.C.) - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 28 avril 2010,

Considérant que l'association « Office des Sports Epernay Pays de Champagne » relève des dispositions de la loi précitée,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec l'Office des Sports Epernay Pays de Champagne,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'Office des Sports Epernay Pays de Champagne et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

**Délibération n° 10-1905 FEDERATION POUR LA PROMOTION COMMERCIALE
D'EPERNAY (F.P.C.E.) - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 28 avril 2010,

Considérant que l'association « Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay » relève des dispositions de la loi précitée,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec la Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité des votants (34 voix pour – M. FROMM ne prend pas part au vote).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Délibération n° 10-1906 PROJET DE REFONTE DE LA SIGNALISATION DES HOTELS ET RESTAURANTS

RAPPORTEUR : Benoît MOITTIE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 23 avril 2010,

Considérant que dans le cadre de la refonte de la signalisation des hôtels et restaurants la gestion doit être assurée par les services de la Ville d'Epernay,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention relative à la mise en place d'une signalisation des hôtels et restaurants sparnaciens,

DECIDE de financer la fourniture et l'installation d'un nouveau fléchage destiné aux touristes,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec les hôteliers ou restaurateurs,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 7EV724 821 2152 CSMU Refontsig du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Délibération n° 10-1907 DENOMINATION D'UN BATIMENT COMMUNAL

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 23 avril 2010,

Considérant la nécessité de rendre hommage à M. Jacques HOYON,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de poser une plaque gravée « Salle de Quartier Jacques HOYON ancien vice-président du Vélo-Club d'Epernay, ancien président du Comité Cycliste de la Marne » sur la façade principale de la salle de quartier du Comité La Goësse.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

**Délibération n° 10-1908 AMENAGEMENT URBAIN – MAJORATION DE L'AIDE
MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES – MME
COLLINET – IMMEUBLE SIS 20, RUE DE REIMS**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la délibération du 20 novembre 2007 relative au lancement de la quatrième campagne de ravalement de façades, fixant les majorations à 30 % du coût TTC des travaux subventionnables,

Considérant que ces majorations tiennent compte d'un surcoût lié à l'intérêt architectural de l'immeuble, repéré dans le cadre de la ZPPAUP,

Considérant l'intérêt architectural de l'immeuble 20, rue de Reims et les travaux de restitution à l'identique,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à Madame COLLINET une subvention majorée de 30 % du montant des travaux subventionnables s'élevant à 8 600 €, portant la subvention à 2 580 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

**Délibération n° 10-1909 AMENAGEMENT URBAIN – MAJORATION DE L'AIDE
MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES – MME
DUCELLIER – IMMEUBLE SIS 19 RUE EUGENE-MERCIER**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la délibération du 20 novembre 2007 relative au lancement de la quatrième campagne de ravalement de façades, fixant les majorations à 30 % du coût TTC des travaux subventionnables,

Considérant que ces majorations tiennent compte d'un surcoût lié à l'intérêt architectural de l'immeuble, repéré dans le cadre de la ZPPAUP,

Considérant l'intérêt architectural de l'immeuble 19, rue Eugène Mercier,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à Madame DUCELLIER une subvention majorée de 30 % du montant des travaux subventionnables s'élevant à 12 944, 85 €, portant la subvention à 3 883, 45 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

**Délibération n° 10-1910 AMENAGEMENT URBAIN – MAJORATION DE L'AIDE
MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES – SOCIETE
FONCIA-IGT – IMMEUBLE SIS 4, RUE EUGENE-MERCIER**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la délibération du 27 juin 2005 relative au lancement de la quatrième campagne de ravalement de façades,

Considérant que la troisième campagne s'est achevée en septembre 2007, mais qu'elle a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2011, en diminuant l'aide financière à 10 % et limitant les majorations à 20 %, par délibération du 18 janvier 2010,

Considérant que ces majorations tiennent compte d'un surcoût lié à l'intérêt architectural de l'immeuble, repéré dans le cadre de la ZPPAUP,

Considérant l'intérêt architectural de l'immeuble 4, rue Eugène Mercier,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à la société FONCIA – IGT une subvention majorée de 30 % du montant des travaux subventionnables s'élevant à 21 033, 09 €, portant la subvention à 4 206, 61 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

**Délibération n° 10-1911 CIMETIERE NORD – RETROCESSION DE CONCESSION
GADRET-BAUDIN**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération fixant les tarifs de l'année 2001 des concessions funéraires,

Vu la décision de concession n° 01-4320, en date du 21 mars 2001, accordant à Madame Claudine GADRET née BAUDIN, une concession trentenaire au columbarium,

Vu l'arrêté municipal, en date du 26 janvier 2010, portant règlement intérieur des cimetières,

Vu la demande présentée le 24 mars 2010 par Madame Claudine GADRET née BAUDIN, tendant à obtenir la rétrocession de sa concession trentenaire au columbarium, au cimetière nord, citée ci-dessus, disposant d'une nouvelle concession de 15 ans en caveau d'urnes, au cimetière nord,

Considérant que la Concessionnaire n'a plus l'utilité d'une concession en columbarium,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à Madame Claudine GADRET née BAUDIN, la rétrocession de sa concession trentenaire, vu l'acquisition d'une concession de quinze ans en caveau d'urnes,

DECIDE de rembourser le montant de cette concession trentenaire au columbarium, acquise au tarif 2001, déduction faite de la période de jouissance de 108 mois, soit la somme de 253,60 €.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite sur le compte 7EV716/026/673/CIME du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 MAI 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 4 Mai 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mmes Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Mme Djora FIS, Conseillère Municipale déléguée, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

**Délibération n° 10-1912 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET LA CONFEDERATION NATIONALE DE L'ARTISANAT, DES
METIERS ET DES SERVICES CHAMPAGNE ARDENNE**

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu l'avis de la Commission Cadre de vie et Développement durable du 23 avril 2010,

Considérant la volonté de la Ville de contribuer au développement des services aux entreprises et des formations continues dans une optique de diversification des compétences au sein des entreprises du territoire,

Considérant la volonté de la Ville de valoriser les pratiques responsables des entreprises du territoire,

Considérant l'action de la Confédération Nationale de l' Artisanat, des Métiers et des Services dans ces mêmes domaines,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le projet de convention de partenariat avec la Confédération Nationale de l' Artisanat, des Métiers et des Services ci-annexé,

Article 2 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Article 3 : DIT que dépense sera imputée sur le compte DD8300/830/6574/DURA/AGENDA 21 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 12.05.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint